

Du reste, vous voyez que les congrégations au conseil municipal de Valenciennes...

3e Circonscription de Valenciennes

REUNION PUBLIQUE A DENAIN

Mardi, à 8 heures du soir, a eu lieu dans le hall de la mairie de Denain une réunion publique et contradictoire...

Le citoyen Lefebvre, avec talent, présente à l'auditoire la candidature de M. Villeneuve...

Le citoyen Sella remercie avec émotion les camarades d'être venus si nombreux à la réunion...

Le président ayant demandé s'il n'y avait pas de contre-députés, le citoyen Lefebvre convie une fois de plus les ouvriers...

Première Circonscription de Douai

COMITE ELECTORAL GONIAUX

Reunion samedi, à 7 heures précises du soir, à la Tamande, rue de Valenciennes à Douai...

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Deuxième circonscription de Béthune

Mardi dernier, le député Basly a visité les communes d'Hailuch, de Béthune et de Meurchin...

M. Dubois, maire entouré de ses conseillers a reçu le député Basly dans la salle de la mairie...

A WINGLES

Le député de Lens a été reçu dans la grande salle de la Mairie par M. Herbant, maire, accompagné de son conseil municipal...

FUILLETON DU 19 AVRIL. - N° 84

Les Trois Mousquetaires

par Alexandre DUMAS

— Mais vous êtes donc Satan ? dit-elle. — Peut-être, dit Athos, mais en tout cas...

— Vous savez ce que j'ai fait ? — Je vous vois reconquerir par jour vos actions depuis votre entrée au service du cardinal jusqu'à ce soir.

— Un sourire d'incrédulité passa sur les lèvres pâles de Milady. — Comment est-on là ?

— Mais, j'ai fort mal mangé pour moi complet, avant-hier était un jour maigre, et ils m'avaient vu de gras.

— Comment ? dit Athos dans un port de mer les n'ont pas de poisson ? — Ils disent, reprit Aramis, qu'on se remonte à six heures de la mer, que le digne que fait bâtir M. le cardinal les chasse en pleine mer.

— Mais, ce n'est pas cela que je vous demandais, Aramis, reprit Athos : je vous demandais si vous aviez été bien libre, et si pendant ce temps vous n'aviez pas été dérangé par le cardinal.

— Mais il me semble que nous n'avons pas eu trop d'importance ; oui, en fait, pour ce que vous voulez dire, Athos, nous serons assez bien au Parpaillot.

— Allons donc au Parpaillot, dit Athos, car il les mureselles sont comme des feuilles de papier, et d'Aragnan qui était habitué aux manières de faire de son ami, et qui reconnaissait tout de suite à une parole, à un geste, à un signe de lui, que les circonstances étaient graves, prit les bras d'Athos et sortit avec lui sans dire un mot.

— Mais, ce n'est pas cela que je vous demandais, Aramis, reprit Athos : je vous demandais si vous aviez été bien libre, et si pendant ce temps vous n'aviez pas été dérangé par le cardinal.

— Comment est-on là ? — Mais, j'ai fort mal mangé pour moi complet, avant-hier était un jour maigre, et ils m'avaient vu de gras.

« Et les vous nationaliste, disais-je, à la façon de MM. Déroulède et Marcel Habert qui excitaient un général à la tête de ses troupes à marcher sur l'étranger... »

« Les vous à la façon de M. de Cassagnac qui veut ramener le prince Victor, ou à celle de MM. de Laur Sévère et Buffet qui réclament le retour de nos émigrés... »

« Et les vous à la façon de M. de Mun, le grand orateur socialiste, ou à celle de M. Bailleux, ancien commandant qui se proclame libéro-penseur... »

« Et les vous, enfin, à la façon de M. Autrey, agent des journaux qui quinquante tous les mois réactionnaires et électorales, ou à celle de M. Fatoux, votre ami, qui les répète... »

« A tout cela, M. Villeneuve s'est borné à répondre que son chef de file était M. Gavagnac. Or comme M. Gavagnac est l'allié et le complice de tous les nationalistes, aux couleurs variées que je viens d'énumérer, on voit à quel point les électeurs Saint-Quentinois sont éclairés sur les tendances de M. Villeneuve. »

« Et vous, d'ailleurs pas davantage sur celles de M. François Hugué, nationaliste quinze jours avant la déclaration de candidature de M. Villeneuve, antinationaliste à cette heure, réactionnaire au second tour, s'il peut arriver à un accord... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, enfin, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et les vous à la façon de M. de Cassagnac qui veut ramener le prince Victor, ou à celle de MM. de Laur Sévère et Buffet qui réclament le retour de nos émigrés... »

« Et les vous à la façon de M. de Mun, le grand orateur socialiste, ou à celle de M. Bailleux, ancien commandant qui se proclame libéro-penseur... »

« Et les vous, enfin, à la façon de M. Autrey, agent des journaux qui quinquante tous les mois réactionnaires et électorales, ou à celle de M. Fatoux, votre ami, qui les répète... »

« A tout cela, M. Villeneuve s'est borné à répondre que son chef de file était M. Gavagnac. Or comme M. Gavagnac est l'allié et le complice de tous les nationalistes, aux couleurs variées que je viens d'énumérer, on voit à quel point les électeurs Saint-Quentinois sont éclairés sur les tendances de M. Villeneuve. »

« Et vous, d'ailleurs pas davantage sur celles de M. François Hugué, nationaliste quinze jours avant la déclaration de candidature de M. Villeneuve, antinationaliste à cette heure, réactionnaire au second tour, s'il peut arriver à un accord... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

incriminé. Il lui fallait en donner une. Mais trop celle-là. On trouve ce qu'on veut. Mais du moins, les cléricaux et leurs organes, pour ne pas dire leurs échos devaient bien avoir le pudique de ne pas point suspecter l'honorabilité d'une famille de braves travailleurs qui, selon eux, aurait été payée, achetée, soulevée pour lancer un pareil scandale à la veille des élections.

« Ce que le Réveil appelle un scandale cléricaux, devrait s'appeler plutôt un scandale électoral... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Et vous, encore une fois, en ce qui concerne l'attitude des gardes civiques, vous ne pouvez pas nier que leur attitude est digne de condamnation... »

« Mais ne jetez pas le peuple de cathé de ceur dans la désespérance. Ne soyez pas étonnés de ces bancs de l'opposition. »

DISCOURS DE MANSART

Mansart, prenant ensuite la parole, reprocha au gouvernement d'avoir opposé une résistance opiniâtre et coupable aux revendications les plus légitimes des citoyens belges. « Les citoyens belges ne content de cela, on a eu recours à une répression sanglante, on a lancé contre les populations ouvrières la garnison qui s'est livrée aux plus tristes excès... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste, c'est de voter aujourd'hui la prise en considération et demain le vote de la loi des pouvoirs, le roi a fait appel au peuple et vous avez répondu... »

« Mais la seule solution juste